

CONTACTEZ UN
CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE
POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHÉ
ET ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT



Retrouvez toutes les coordonnées sur
www.coteformations.fr, rubrique "Je recherche un conseiller"



PRÈS DE CHEZ VOUS :



Permanences sur toute l'Ardèche

Siège : Pôle de Services – 30 avenue de Zelzate – 07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 93 31 70 – Courriel : cidff07@cidff07.fr

© Conception: V.a. Dina Jélicques - Crédits photos : stock.adobe.com - Ne pas jeter son savoir public



Transformez votre
expérience professionnelle
en diplôme !



Côté Formations

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La reconnaissance officielle de l'expérience, c'est-à-dire des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le travail, dans le cadre d'une pratique salariée, non salariée et/ou bénévole.

Un droit individuel inscrit au Code du Travail et au Code de l'Éducation.

Une voie pour obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle (diplôme ou bloc de compétences) sans suivre le parcours de formation traditionnel.



LA VAE, POUR QUI ?

Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, travailleur non salarié, bénévole...) justifiant d'un minimum d'un an d'expérience dans les domaines professionnels ciblés par la certification visée.

LA VAE, POURQUOI ?

Avec la VAE vous pouvez faire reconnaître votre expérience, notamment :

- ✓ Pour envisager une évolution professionnelle
- ✓ Pour rebondir et dynamiser votre parcours
- ✓ Pour être reconnu comme professionnel

LA VAE EN CHIFFRES



4857 CANDIDATS

passés en jury en Auvergne-Rhône-Alpes*



9/10 CANDIDATS

ont validé tout ou partie de leur diplôme

* Données Tableau de bord VAE 2021, Vie Compétences

VOTRE PARCOURS EN 5 OU 6 ÉTAPES CLÉS

1 Information

La VAE : ça existe et c'est possible !



2 Conseil

La VAE : c'est pour vous ! Définissez votre projet : trouvez la certification adaptée à votre expérience, l'organisme valideur et contactez le pour déposer votre demande de recevabilité.



3 Recevabilité

Vous déposez votre dossier avec les preuves administratives de votre expérience et vous devenez candidat à la VAE.

4 Accompagnement

Vous préparez votre démarche de VAE avec une méthodologie adaptée.



5 Validation

Le jury valide vos compétences. Vous êtes reconnu !

6 Post jury

Si vous validez une partie du diplôme (bloc de compétences), vous mettez en œuvre un parcours complémentaire (formation ou nouvelle expérience).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.coteformations.fr